



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 15 février 2021

FRANCE RELANCE : LA BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La baisse des impôts de production est une mesure phare de France Relance. Elle vise à alléger, de manière pérenne, les impôts de production des entreprises, afin de renforcer leur compétitivité et l'attractivité du territoire.

Cela se traduit concrètement par trois mesures :

- la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels évalués selon la méthode comptable ;
- la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- l'abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée, ce qui permettra d'éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement.

Cette combinaison de mesures permettra de cibler particulièrement la compétitivité de nos entreprises industrielles et de faciliter la croissance et l'investissement de nos PME et de nos ETI, qui créent des emplois dans les territoires.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, cela représente 1,29 milliard d'euros de baisse d'impôts de production dès 2021 qui concerne près de 98 000 entreprises.

Départements	Nombre d'entreprises concernées	Gain total issu des mesures CVAE, CFE, TF, PVA (en euros)
AIN	7 058	86 828 782
ALLIER	3 209	36 361 085
ARDECHE	3 095	40 573 129
CANTAL	1 642	15 569 424
DROME	6 613	84 422 789
ISERE	13 688	242 051 672
LOIRE	8 207	90 946 349
HAUTE-LOIRE	2 503	23 194 751
PUY-DE-DOME	6 809	100 248 767
RHONE	26 452	362 848 521
SAVOIE	7 410	95 233 865
HAUTE-SAVOIE	11 262	112 276 706

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69